



COMPTE RENDU CHSCT 3 AVRIL 2013

La séance a débuté par une minute de silence à la mémoire de Patricia MENAGE, militante syndicale depuis de nombreuses années et membre du CHS. La délégation FO s'associe à cet hommage à Patricia.

Les débats ont débuté par la lecture d'une motion intersyndicale insistant sur les conditions nécessaires à un travail des Organisations Syndicales en vue de débats de qualité.

Le président n'a pas accédé à nos demandes. Il a notamment rappelé que le mercredi est "un jour travaillé".

Les séances de débat le mercredi sont fermement condamnées par la délégation FO, la fonction publique se doit d'être exemplaire pour l'égalité homme/femme, or les séances le mercredi pénalisent les agents élevant seuls leurs enfants (souvent des femmes) dans leur engagement syndical.

Ordre du jour

1- Approbation du procès verbal de la séance plénière du 11 décembre 2012.

Les OS n'ayant pas été destinataires de ce PV, ce point est reporté à l'ordre du jour d'une prochaine séance.

2-suite données aux demandes:

-a) d'une expertise externe pour l'INSEE

Le président a rappelé qu'aucune restructuration ne concernait la direction de Lille.

Par ailleurs, les CHS de la fonction publique n'ayant pas la personnalité morale, le président du CHSCT ne peut demander une expertise. En tout état de cause, l'administration ne serait pas tenue d'accepter l'expertise proposée par le CHSCT (en fonction des montants, les règles relatives aux marchés publics auraient à s'appliquer).

b) de la mise en place d'un CHSCT de site à la Cité Administrative de Lille.

Le président du CHSCT a adressé un courrier à la préfecture sans réponse à ce jour.

Toutefois la délégation FO demeure prudente: les modalités de fonctionnement d'un tel CHSCT de site devront être explicitées.

3- Note d'orientation ministérielle 2013.

Ont été présentés, les points saillants déclinés en quatre parties de cette note.

Pour mémoire, le plan ministériel pluriannuel de santé, sécurité et conditions de travail 2012/2014 avait été refusé par l'ensemble des Fédérations syndicales, puisqu'il ne prend pas en compte la diminution drastique des effectifs et se focalise sur l'adaptation au changement des agents.

La note d'orientation ministérielle présente de manière opérationnelle le plan ministériel santé et sécurité au travail pour le nouvel exercice. Elle décline de manière opérationnelle le plan ministériel santé et sécurité au travail.(2012-2014). Il en découle 4 axes prioritaires:

a) Développement de la connaissance des risques

Dans ce cadre un nouvel outil informatique d'élaboration du document unique d'évaluation des risques professionnels sera généralisé en fin d'année 2013 avec formation de tous les assistants de prévention à ce nouvel outil au niveau régional.



b) Prévention des Risques Psycho-Sociaux (RPS) et des Troubles-Musculo Squelettiques (TMS)

Sont notamment prévus un marché national pour les formations à la prévention des tms d'origine biomécanique, la diffusion d'un recueil de bonnes pratiques sur l'aménagement matériel des postes de travail et des conditions d'exercice du travail et la mise en place d'un marché de prestation en ergonomie.

Pour FO, les RPS et TMS sont certes dus à des problèmes d'ergonomie proprement dits, mais surtout à des conditions de travail dégradées par le manque d'emplois (exemple accueil téléphonique, impossibilité de prendre des temps de pauses...)

c) Prévention de l'exposition aux CMR et à des contraintes de pénibilité particulières.

La mise à jour des dossiers techniques amiante est prévue dans ce cadre.

d) Amélioration de l'existant.

L'accent a été mis sur la refonte de l'intranet ministériel "alizé" pour la partie Santé Sécurité et conditions de travail. La délégation FO a souligné que l'information en ligne devait être doublée d'une information papier, et a fait remarquer qu'en raison des manques d'emplois, les collègues qui n'ont déjà plus le temps de consulter la documentation inhérente à leurs fonctions n'auront a fortiori pas l'occasion de consulter l'intranet alizé.

Par ailleurs, la mise un jour d'un guide méthodologique concernant la prévention du suicide dénote l'urgence de la situation sociale au sein de notre ministère.

Fo a demandé au niveau national le rajout, en annexe de la note d'orientation 2013, d'un document reprenant les financements par la CRIPH et par le FIPHFP des actions concernant le handicap ainsi que le calendrier des formations CHSCT réalisés par l'administration, en incitant tout particulièrement les membres de l'administration à y participer.

4-Guide Amiante.

Le décret du 3 juin 2011 a introduit une notion de mise à jour des DTA (diagnostic technique amiante)

Une mise à jour du DTA doit intervenir :

- après chaque vérification de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante par un organisme accrédité, effectuée tous les trois ans en cas de présence de matériaux figurant dans la liste A (anciens matériaux friables);
- après l'exécution de chaque nouvelle mission de repérage précédant l'exécution de travaux ;
- après chaque exécution de mesures correctives visant au confinement ou au retrait des matériaux amiantés ;
- après réalisation d'un repérage complémentaire des matériaux de la liste B (anciens matériaux non friables) dans le cadre des nouvelles dispositions réglementaires en vigueur.

La signalétique des lieux et zones amiantés est obligatoire, or l'ISST constate son absence dans de nombreuses situations.

5-Service de Traitement des Chèques

La mise en oeuvre du Service de Traitement des chèques sera très progressive: par exemple, les scanners n'ont pour l'heure pas été livrés. Pour cette raison, l'administration répond qu'il est impossible de mesurer les décibels avant la mise en place des machines. C'est pourquoi la cloison sur hauteur ou demi hauteur restera au niveau de la salle des scanners , après mesure du bruit et selon la nécessité de climatiser la salle en fonction de la chaleur dégagée par les machines. La DRFIP rappelle que la climatisation implique une condamnation des fenêtres. La DRFIP rappelle enfin que si les effectifs n'ont été affectés au sein de cette structure que progressivement, les travaux ont été anticipés.

Au cours du point 9 de l'ordre du jour, les organisations syndicales ont souligné que le plancher technique nécessitait l'installation d'une rampe et d'une rambarde.

La délégation FO s'étonne que la précision du nombre de décibels ne soit pas possible en amont

Section locale **Force Ouvrière** DGFIP59 : DRFIP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 ✉ : fo.drifip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **FO DGFIP59** : www.fo-dgfip-sd.fr/059/



Par ailleurs, comme souligné en liminaire du CTL du 11 février, FO regrette l'industrialisation des tâches induite par le STC et l'éloignement de l'usager qui en découle. Les pointes de charge seront assurées par des agents non titulaires (d'ailleurs la question de la surface disponible pour les vacataires a été évoquée, l'administration a reconnu les erreurs commises par le passé) ce qui génère une externalisation des tâches, synonyme de réduction d'emplois et de précarisation accrue.

6-Centre des Finances Publiques de Lille Fives

L'ISST (inspecteur santé et sécurité au travail) a reconnu en séance qu'il n'avait été associé au projet que tardivement, et qu'il ne s'était pas encore rendu sur place. Il annonce toutefois qu'une nouvelle méthode de travail avec la DRFIP du Nord a été mise en place.

L'administration a précisé qu'un gestionnaire de files d'attente sera installé et que l'accueil s'effectuera dans le respect des spécificités des métiers de chaque service SIP/SIE, l'accueil de 1er niveau ayant vocation à demeurer généraliste, les demandes plus spécialisées relevant de l'accueil de second niveau. Deux types de box ouverts et fermés permettront d'adapter l'accueil selon les durées de réception.

7-Lettres de mission des assistants de prévention Douanes de Dunkerque-DNID

Ces lettres ont été adoptées à l'unanimité.

8-Examen des documents suite aux GT du 1er février et 8 mars 2013:

L'administration a insisté sur la difficulté de recruter des médecins de prévention, la médecine de prévention étant une spécialité distincte de la médecine du travail. Un courrier au secrétaire général sera adressé par le président du CHS, sur le manque de moyens suite au non remplacement du docteur Boutin.

Une présentation du registre hygiène et sécurité dématérialisé pour la DRFIP a été effectuée (voir exemple sur page d'accueil ulyse 62).

La délégation FO espère que cette dématérialisation permettra un point régulier sur l'état d'avancement des demandes du personnel lors de chaque CHSCT plénier, et espère qu'elle s'accompagnera de l'augmentation des moyens humains et budgétaires des personnels chargés de suivre les requêtes. La délégation se félicite de la concrétisation d'un combat mené par FO en CHSCT depuis plusieurs années. La dématérialisation permettra un meilleur accès des agents au registre et un suivi interactif de l'avancement de leurs demandes.

Le rapport de l'ISST met en exergue les difficultés rencontrées sur les sites pour lesquels l'administration est locataire.

9-DUERP et PAP de l'END et de la DIRCOFI

Le DUERP de la DIRCOFI a été discuté: des lignes ont été supprimées par le directeur de la DIRCOFI Nord. L'administration rappelle que le directeur n'était pas habilité à modifier le DUERP, mais la suppression de ces lignes n'induit pas une décharge de responsabilité du directeur.

10-Exécution du budget 2012 et proposition d'utilisation des crédits 2013.

L'opportunité d'une étude poussière après la construction d'un hangar de contrôle concernant la BSI de Calais a été discutée.

La délégation FO s'est montrée circonspecte, face au coût de l'étude (36000 euros) alors qu'une étude a déjà été menée.

Le médecin de prévention sera invité à expliciter lors d'un prochain CHSCT ce qu'il attend de cette étude.

La mise en place de marchés nationaux pour diminuer les coûts a été évoquée.

Le problème des prestations de nettoyage insuffisantes a été évoqué. La proposition de financer un nettoyage au sein d'un service par le CHSCT a été évoquée. Cependant, force est de constater au vu des registres hygiène et sécurité et des remontées des services que ce problème est d'ordre général. Le président du CHSCT s'engage donc à demander une prestation complémentaire auprès d'ONET



L'ensemble des représentants du personnels a quitté la salle déclaration commune à 16h30 pour protester contre l'ordre du jour trop important et le non respect des contraintes des représentants du personnel.

Section locale **F**orce **O**uvrière DGFIP59 : DRFiP du NORD 59000 LILLE

☎ : 03.20.62.42.82 ✉ : fo.drrip59@dgfip.finances.gouv.fr

🌐 Site web départemental **F**O DGFIP59 : www.fo-dgfip-sd.fr/059/